



Il appartient encore au père de famille d'assurer, en même temps que le bon ordre économique, la prospérité matérielle de sa maison et le bonheur de tous ceux qui l'entourent. Et ceci s'obtient par une juste répartition du travail et des fonctions de chacun.

Sous cet aspect, le père de famille est, avec une prédilection marquée, désigné par Notre-Seigneur dans plusieurs de ses paraboles: *Le royaume du ciel est semblable à un père de famille* (10). Il se plaît à le redire. En effet, parce qu'elle est un reflet de la paternité divine, l'autorité paternelle sur la terre harmonise les talents, les énergies, et dirige l'activité familiale vers un but commun qui est le bien de tous. C'est la solution au foyer du problème de la division du travail.

Or, le travail est une partie essentielle de la vie des Trappistes et c'est sous l'autorité de l'abbé qu'il s'accomplit. Il redit, chaque jour, la parole de l'Évangile: "*Ite et vos*" (11). La besogne est partagée. A chacun sa tâche est assignée. Le labeur s'exécute. Des fils qui travaillent autour de leur père, et sous son commandement; des religieux qui, sous le regard de l'abbé,

---

(10) Math., xx, 1.

(11) Math., ix, 38.